



**COMPTE RENDU DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 NOVEMBRE 2015**

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, M. CHARLOT Christian, Mme GRANDET Florence, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARNEAU Jean-Pierre, Mme HOLANDE Chantal, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, Mme TURCK Catherine, M. FOLLAIN Alfred, M. DRIEU Jean-Luc, M. CHÉRON Pierre.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. DAVID Jean-Pierre (pouvoir à M. CHARNEAU Jean-Pierre).  
M. CHAPDELAIN Ludovic (pouvoir à M. FOLLAIN Alfred).  
Mme TABUR Caroline (pouvoir à M. BRIÈRE Alain).  
M. LESGUILLIER Daniel (pouvoir à M. CHÉRON Pierre).

ABSENTS EXCUSÉS :

M. HARIVEL Rémi.  
Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane.  
Mme GALIAZZO Odile.

Secrétaire de séance : Mme MARGOLLÉ Anne.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 octobre 2015**

Lecture par M. le Maire du procès-verbal du conseil municipal du 23 octobre 2015.

**Adopté par 15 voix et 1 abstention**

**2. Cabines de plage**

Le nouveau règlement des cabines de plage se met progressivement place. Il est relativement bien accepté par les anciens propriétaires de cabines ainsi que par les nouveaux. Les cabines progressivement se rénovent.

Mais nous avons à gérer la transition ancien/nouveau règlement.

Certains propriétaires de cabine ont, dès le début du nouveau règlement, renoncé à leur cabine. Entre-temps les titres de redevance pour l'année 2015 ont été émis par la paierie générale. Il y a lieu d'annuler ces titres. Il est proposé d'autoriser le maire à demander l'annulation de ces redevances (trois ou quatre propriétaires de cabine sont concernés).

De même, il est nécessaire de démonter ces cabines comme cela était proposé dans l'ancien règlement. Il est proposé d'autoriser le maire à réaliser ces travaux à la charge de la commune

**Adopté à l'unanimité**

**3. Location du logement à l'étage de la mairie annexe de Saint-Michel-des-Loups**

Actuellement, le logement au-dessus de la mairie peut être loué pour une somme de 473 € charges comprises (ancienne délibération de 2004). Des travaux ont été réalisés permettant de séparer complètement ce logement tant au niveau chauffage qu'électricité.

Il est proposé :

- de modifier le prix de location pour ce logement à 380 € mais charges non comprises ;
- de désigner Maître HUET-LEROY, notaire, pour établir le bail correspondant et de donner pouvoirs au maire pour le signer.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4. Acquisition de la place du Casino**

Dans le cadre des discussions que nous avons avec le syndic et les copropriétaires de la résidence du Casino pour devenir « enfin » propriétaires de ce parking et pour aller plus loin dans le processus, les copropriétaires souhaitent avoir un écrit, une lettre d'intention de la commune pour l'achat de ce parking.

Il est proposé 35 000 € pour l'achat par la commune de ce parking, la commune prenant également en charge les frais notariés. Cette lettre d'intention devrait permettre le débat lors de la prochaine assemblée générale et espérer valider l'achat l'été prochain.

Il est demandé d'autoriser le maire à signer cette lettre d'intention.

**Adopté à l'unanimité**

#### **5. Cession du bien situé 160 route de Carolles**

Nous avons reçu une proposition ferme de 92 000€ net vendeur pour ce bien mais sans le terrain de 500 m<sup>2</sup> que nous avons ajouté et qui dépendait de la propriété voisine nous appartenant.

Il est demandé d'autoriser le maire à signer ce compromis de vente ainsi que tous les autres actes et actes notariés nécessaires à la vente de ce bien. Le notaire serait Me Huet-Leroy.

**Adopté par 14 voix, Monsieur CHARNEAU Jean-Pierre n'ayant pas pris part au vote ainsi que Monsieur DAVID Jean-Pierre qui lui avait remis pouvoir**

#### **6. Tarifs 2016**

La feuille de mise à jour de ces tarifs est distribuée en séance à tous les conseillers. Les tarifs sont disponibles en mairie.

Il est proposé de valider ces tarifs pour 2016.

**Adopté à l'unanimité**

#### **7. Droit de participation au marché des délices et des fêtes**

Les droits de participation seront pour les œuvres sociales de la commune. Chaque participant établira un chèque au nom du C.C.A.S. de Jullouville.

Il est demandé au conseil de valider cette proposition.

**Adopté à l'unanimité**

#### **8. Participation des associations aux frais de fonctionnement des bâtiments communaux**

Il était demandé aux associations occupant des locaux communaux de participer aux dépenses des divers fluides des locaux mis à leur disposition.

Il est proposé d'annuler la délibération du 5 mars 2012 ainsi que la délibération du 3 juin 2013.

La prise en compte par la commune des fluides impose de facto un non versement de subvention. De plus un dispositif coupant les fluides de 21h à 15h sera installé.

**Adopté à l'unanimité**

**9. Prestations d'entretien du camping municipal Docteur Lemonnier**

Il est proposé de fixer le montant pour frais d'entretien 2015 du camping municipal par le personnel communal à 22 000 €. (pour mémoire en 2014 : 18 800 €).

**Adopté à l'unanimité**

**10. Redevance de l'année 2015 pour occupation du domaine communal par le camping municipal Docteur Lemonnier**

En fait, c'est le prix du fonds de commerce que nous délibérons.  
Il est proposé de le fixer à 30 000 € (en 2014 il était de 24 800 €).

**Adopté à l'unanimité**

**11. Décisions modificatives budgétaires**

Comme à chaque fin d'année, il est nécessaire d'ajuster le budget par des modifications budgétaires.  
Est concerné, le service des eaux pour la T.V.A. des travaux.

**Adopté à l'unanimité**

**12. Dotation du produit des amendes de police du programme 2016 - demande de subvention**

Il est proposé d'utiliser le produit des amendes de police pour réaliser l'aménagement de la voirie au niveau des Planches, (voie piétonnière, etc.). Les travaux sont estimés à 29 000 €. Pour information, effacer un réseau coûte environ 100 € le mètre.

**Adopté à l'unanimité**

**13. Dotations d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) programmation 2016 - demande de subvention**

La réalisation des trottoirs à Edenville sur la départementale progresse peu à peu. Il est proposé de demander une dotation pour finaliser ces trottoirs.

**Adopté à l'unanimité**

**14. Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

La préfecture de la Manche, dans une lettre signée de Madame la Préfète le 30 septembre 2015, invite les élus à donner leur avis sur une proposition de refonte des périmètres des intercommunalités.

Pour le Sud Manche :

- le maintien de la communauté de communes Granville Terre et Mer dans son périmètre actuel
- la fusion des communautés de communes suivantes :
  - CC de Villedieu Intercom,
  - CC du Val de Sée,
  - CC du Mortainais,
  - CC de Saint-Hilaire-du-Harcouët,
  - CC Avranches Mont-Saint-Michel,
  - CC du canton de Saint-James.

Le conseil municipal après en avoir débattu décide d'émettre un avis défavorable sur la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale proposée par Madame la Préfète.

**Adopté par 15 voix et 1 abstention**

**15. Avis sur l'extension de la compétence (production et distribution) du S.M.P.G.A (Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin)**

Par courrier recommandé, Madame la Préfète de la Manche a demandé un avis officiel sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Manche (S.D.C.I.) avant le 30 novembre 2015.

Ce projet de S.D.C.I. fait partie intégrante de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n°2015-991 du 7 août 2015 dont le principe est de regrouper les territoires pour atteindre un périmètre cohérent nécessaire au bon exercice des compétences publiques.

La rédaction actuellement présentée met en avant des propositions concernant le devenir des compétences eaux potable (production et distribution) qui seraient assurées à terme soit par les futures intercommunalités, soit par le SDeau 50 (Syndicat Départemental de l'eau de la Manche).

Face à ces perspectives restreintes concernant la compétence eau potable, le SMPGA présente au sein d'un rapport de synthèse intitulé « Retour sur le projet de S.D.C.I. dans le cadre de la loi NOTRe » une proposition alternative et cohérente vis-à-vis des attentes de la loi NOTRe pour l'exercice de ces compétences en toute autonomie sur le territoire du Sud-Ouest de la Manche.

Il est donc demandé au conseil municipal de donner son accord de principe pour adhérer au projet de future extension des compétences eau potable du S.M.P.G.A. (production et distribution) sur le périmètre exposé dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi NOTRe.

Il est également demandé au conseil municipal de solliciter Madame la Préfète pour inclure cette proposition nouvelle du S.M.P.G.A dans sa rédaction finale du projet de S.D.C.I. de la Manche.

**Adopté à l'unanimité**

## **16. Modifications des statuts du SDeau50. (Syndicat Départemental de l'eau de la Manche)**

Suite à la loi NOTRe, le SDeau 50 a engagé un travail de réflexion et de concertation afin de proposer une logique eau potable au niveau départemental.

Ce travail a abouti à une proposition d'évolution des statuts du SDeau 50, adoptée le 15 octobre dernier par son comité syndical.

Les modifications statutaires portent sur :

- la création d'une compétence à la carte « production /et ou distribution » ;
- mise en place d'une gouvernance intégrant un échelon local – le Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP)-garant de la proximité de gestion.

Il est rappelé que la validation de cette modification n'engage pas la ville de Jullouville à adhérer à la nouvelle compétence à la carte « production/distribution » du SDeau 50.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les modifications des statuts du SDeau 50 suite à la loi NOTRe et validée par son comité syndical en date du 15 octobre 2015.

**Adopté à l'unanimité**

## **17. Personnel communal - Régime indemnitaire**

Dans l'attente de la délivrance des arrêtés au JO,

VU l'article 88 alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Il est proposé au conseil municipal :

- de faire application, dès abrogation de la P.F.R. (prime de fonctions et de résultats) au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des dispositions prévues par la législation en vigueur pour le cadre d'emploi qui en bénéficie.

**Adopté à l'unanimité**

## **18. Protection des marques « Jullouville » et « Jullou »**

Si nous voulons maîtriser notre image et surtout la contrôler, il est nécessaire d'engager après de l'I.N.P.I. (Institut National de la Propriété Industrielle) une démarche de protection de nos noms ou

marques « Jullouville » et « Jullou ». Des contacts ont déjà été pris dans ce sens avec le cabinet AVOXA de Rennes.

Pour le dépôt de la marque « Jullouville », le montant du dépôt s'élève à 920 € HT (frais et honoraires inclus), à cela s'ajoute le montant de recherche d'antériorité à hauteur de 350 € HT pour une recherche simple ou 1350 € HT pour une recherche approfondie par similitude.

Il est demandé d'autoriser le maire à poursuivre la démarche et de signer la commande.

**Adopté à l'unanimité**

#### **19. Questions diverses**

- M le maire informe :
  - lors de son voyage à Jersey, il a rencontré les connétables de Saint-Mary et de-Saint Clément. La discussion a porté sur la mise en place d'un partenariat avec l'une des deux « paroisses ». Le connétable de Saint-Clément propose un éventuel échange entre clubs : pétanque et foot. A suivre.
  - la vente du camping municipal est en attente de règles bien précises.
  - le recours contre le permis de construire de M. Frey par Manche Nature est rejeté, cependant Manche Nature fait appel.
  - le cabinet V.E.A. va élaborer le cahier des charges (C.C.T.P.) pour le terrain des bords du Thar.
  - le rapport sur l'eau 2014 du Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (S.I.A.E.P) de la région de Champeaux est disponible.
  - le dossier de l'assainissement du tennis club est en cours. C'est une alimentation en assainissement complexe.
- M. Chéron questionne sur les avancées des enrobés, et sur le nombre de grilleurs sur le marché, 3 en basse saison, cela pose le problème de la difficulté de « faire des affaires ».
- Mme Ropiteau souhaiterait que la devise de la République, « liberté, égalité, fraternité » apparaisse sur le « fronton » de la mairie de Jullouville et de la mairie annexe de Saint-Michel-des-Loups.
- Mme Grandet et Mme Ropiteau présentent les journées du patrimoine qui se dérouleront à Saint-Michel-des-Loups en septembre 2016 avec la collaboration de l'association Union des Arts de Sartilly. Elles sont à la recherche de bénévoles pour ces deux journées.
- Mme Margollé remercie les bénévoles et les élus pour leur participation à la collecte nationale de la banque alimentaire.
- M. le maire évoque l'état d'urgence, et demande à la population de rester vigilante et d'informer la mairie. Il est décidé de maintenir le marché des délices et de féeries.
- A la demande de M. le maire, une minute de silence est observée.

La séance est levée à 21 heures 30.

La secrétaire de séance,  
Mme MARGOLLÉ Anne